



Feuillet de renseignements pour l'Allocation ou l'Allocation au survivant

Ce feuillet de renseignements vous aidera à remplir la demande d'Allocation ou d'Allocation au survivant. L'Allocation est une prestation mensuelle non imposable payée à l'époux ou conjoint de fait d'une personne qui reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse et qui est admissible au Supplément de revenu garanti. L'Allocation au survivant est une prestation mensuelle non imposable payée à un époux ou conjoint de fait survivant ayant un revenu peu élevé. Ces deux prestations peuvent être payées jusqu'à ce que vous ayez 65 ans. Elles seront alors converties en une pension de la Sécurité de la vieillesse, si vous y êtes admissible.

Qui a droit à l'Allocation ou l'Allocation au survivant?

Pour avoir droit à l'Allocation ou à l'Allocation au survivant, vous devez :

- être âgé de 60 à 64 ans;
- avoir le statut de résidence légale au Canada;
- rencontrer les exigences de résidence;
- présenter les documents demandés;
- **remplir** et **signer** la demande.

De plus,

Si vous faites une demande d'Allocation, vous :

- devez être marié ou vivre en union de fait avec une personne qui reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse et qui est admissible au Supplément de revenu garanti; et
- ne devez pas être séparé de votre époux ou conjoint de fait*.

Si vous faites une demande d'Allocation au survivant, vous :

- ne devez pas être remarié ou avoir commencé à vivre en union de fait avec un nouveau conjoint; et
- ne devez pas vivre séparément de votre conjoint de fait* au moment du décès; et
- ne devez pas être divorcé de votre conjoint au moment du décès.

**Un conjoint de fait est une personne du même sexe ou du sexe opposé qui vit avec vous, dans une relation conjugale, depuis au moins un an.*

Accords de sécurité sociale

(Question 13 sur la demande)

Le Canada a conclu des accords de sécurité sociale avec de nombreux pays. Ces accords peuvent vous permettre de rencontrer les exigences de résidence et vous permettre d'avoir droit à l'Allocation. Si vous avez habité ou travaillé dans un ou plusieurs de ces pays, vous pourriez aussi avoir droit à des prestations de ces pays. Cela pourrait aussi être le cas si vous êtes un époux ou conjoint de fait survivant et si votre époux ou conjoint de fait décédé a vécu ou travaillé dans un autre pays. Nous vous enverrons une demande si nécessaire.

Quand faire votre demande

Vous pouvez demander l'Allocation dans les 12 mois avant votre 60^e anniversaire. Si vous avez 60 ans ou plus, envoyez votre demande dès que possible pour ne pas perdre de paiements.

Veillez noter que nous pouvons verser votre prestation rétroactivement jusqu'à un maximum de 11 mois avant la date où nous recevons votre demande, mais pas avant le mois suivant votre 60^e anniversaire.

Feuillet de renseignements pour l'Allocation ou l'Allocation au survivant

Dans l'impossibilité de faire votre demande

Si vous aviez l'intention de demander votre pension plus tôt et que, en raison de votre état de santé, vous ne pouviez le faire ou demander à quelqu'un de le faire pour vous, veuillez communiquer avec nous pour obtenir le formulaire « *Déclaration d'incapacité* ». En remplissant et retournant ce formulaire, vous vous assurez que votre pension commence aussitôt que vous y avez droit.

Paiement à l'extérieur du Canada

Vous pouvez recevoir l'Allocation ou l'Allocation au survivant pendant que vous êtes à l'extérieur du Canada, mais seulement pendant 6 mois après votre départ. Après 6 mois, vos paiements prendront fin et vous devrez faire une nouvelle demande quand vous reviendrez habiter au Canada.

Documents requis

PREUVE DE NAISSANCE (*Question 4 sur la demande*)

Vous n'avez pas besoin de produire une preuve de naissance avec votre demande de prestations. Toutefois, le programme de la Sécurité de la vieillesse a le droit de demander une preuve de naissance en tout temps, s'il le juge nécessaire.

PREUVE D'ÉTAT CIVIL (*Question 9 sur la demande*)

Si vous êtes marié, veuillez nous fournir votre certificat de mariage. Si vous vivez en union de fait, contactez-nous pour savoir quels documents fournir.

PREUVE DE STATUT DE RÉSIDENCE LÉGALE AU CANADA (*Question 10 sur la demande*)

Pour être admissible vous devez résider légalement au Canada, ce qui veut dire que le jour avant la date de l'approbation de votre demande ou de votre départ du Canada, vous êtes un citoyen canadien ou un résident permanent (anciennement appelé immigrant reçu) ou vous êtes au Canada grâce à un permis spécial du Ministre.

Si vous êtes né au Canada et y avez habité toute votre vie, il n'est pas nécessaire de prouver que vous êtes un résident légal du Canada.

Si vous êtes né au Canada et que vous êtes devenu citoyen d'un autre pays avant le 15 février 1977, vous avez peut-être perdu votre citoyenneté canadienne. Si vous n'êtes pas sûr de votre statut, adressez-vous à un bureau de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Si vous êtes né ailleurs qu'au Canada, il suffit en général de présenter une photocopie certifiée d'un des documents suivants pour prouver que vous êtes un citoyen ou un résident légal du Canada :

- citoyen canadien - un certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation ou un passeport canadien délivré en 1970 ou après;
- résident permanent (auparavant appelé immigrant reçu) - documents d'immigration canadienne (par exemple IMM1000 - Fiche relative au droit d'établissement ou carte de résident permanent) ou le tampon de l'immigration canadienne figurant dans votre passeport;
- résident en vertu d'un permis spécial du ministre - permis du Ministre.

Feuillet de renseignements pour l'Allocation ou l'Allocation au survivant

PREUVE DE L'HISTORIQUE DE RÉSIDENCE (Question 12 sur la demande)

Si vous n'avez pas vécu au Canada toute votre vie, vous devez fournir des photocopies certifiées de documents qui prouvent que vous avez habité au Canada. Vous pouvez vous servir des documents suivants pour prouver à quelles dates vous êtes entré au Canada, vous en êtes parti ou vous y êtes revenu :

- passeports;
- documents d'immigration (comme un visa);
- déclarations de douanes; ou
- autres documents acceptables qui prouvent que vous avez habité au Canada.

Si vous êtes un époux ou conjoint de fait survivant (Question 13b sur la demande)

Vous devez fournir des photocopies certifiées des documents suivants :

- preuve de la date de décès de votre époux ou conjoint de fait; et
- et preuve de votre mariage ou de votre union de fait. *(Veuillez nous contacter pour savoir quels documents fournir dans le cas d'une union de fait)*

Si vous avez déjà fourni ces documents à la Sécurité de la vieillesse ou au Régime de pensions du Canada, vous n'avez pas à les fournir de nouveau.

Photocopies certifiées de documents originaux

Il est préférable d'envoyer des photocopies certifiées de documents plutôt que les originaux. Si vous nous envoyez vos documents originaux, veuillez le faire par courrier recommandé. Nous vous retournerons tous vos originaux.

Nous acceptons les photocopies seulement si elles sont lisibles et certifiées conformes aux documents originaux. Nos employés des Centres Service Canada photocopieront vos documents et les certifieront gratuitement. Si vous ne pouvez pas vous rendre à un Centre Service Canada, vous pouvez demander à une des personnes suivantes de certifier vos photocopies :

- Avocat
- Chef de bande des Premières nations
- Comptable
- Directeur d'un établissement financier
- Employé d'un centre de Service Canada qui agit à titre officiel
- Employé d'un ministère fédéral ou provincial ou de l'une de ses agences
- Enseignant
- Entrepreneur de pompes funèbres
- Greffier municipal
- Ingénieur
- Juge de paix
- Magistrat
- Maître de poste
- Membre du Parlement ou son personnel
- Membre d'une assemblée législative provinciale ou son personnel
- Ministre du culte
- Notaire
- Policier
- Professionnel de la santé : chiropraticien, dentiste, médecin, pharmacien, psychologue, infirmier autorisé et infirmier praticien
- Représentant d'une ambassade, d'un consulat ou d'un haut-commissariat
- Représentant d'un pays avec lequel le Canada a conclu un accord de réciprocité en matière de sécurité sociale
- Travailleur social

Feuillet de renseignements pour l'Allocation ou l'Allocation au survivant

Photocopies certifiées de documents originaux (suite)

La personne qui certifie la photocopie doit la comparer à l'original, indiquer son poste ou son titre officiel, écrire son nom en lettres moulées, indiquer son numéro de téléphone, inscrire la date à laquelle elle certifie le document et le signer.

Elle doit aussi inscrire ce qui suit sur la photocopie : **Photocopie conforme au document original, qui n'a été modifié d'aucune façon.**

Si le document a des renseignements des deux côtés, les deux côtés doivent être photocopiés et certifiés. Vous ne pouvez pas certifier les photocopies de vos propres documents et vous ne pouvez pas demander à un parent de le faire pour vous. Veuillez inscrire votre numéro d'assurance sociale sur les photocopies que vous nous envoyez.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements demandés sont prévus par la *Loi sur la Sécurité de la Vieillesse (SV)*. Il est possible que nous ne puissions pas vous accorder des prestations si vous ne fournissez pas les renseignements demandés. Nous conserverons cette information dans le fichier de renseignements personnels RHDSC PPU 116. Vos renseignements personnels sont régis par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et nous pouvons les divulguer quand l'autorise la *Loi sur la Sécurité de la Vieillesse*.

Aux termes de la *Loi sur la Sécurité de la Vieillesse* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit de consulter les renseignements personnels qui vous concernent dans votre fichier.

Vous pouvez demander de consulter votre fichier en communiquant avec un Centre Service Canada. Les instructions pour obtenir vos renseignements personnels par l'entremise du bureau du Coordonnateur de l'accès à l'information se trouvent dans *l'Info Source*, un répertoire qui dresse la liste de tous les fichiers de renseignements ainsi que les renseignements qu'ils contiennent. Vous pouvez en obtenir des copies dans les Centres Service Canada.

Pour plus de renseignements

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse et des services en ligne de Service Canada, consultez notre site sur Internet à : **servicecanada.gc.ca**

Au Canada et aux États-Unis, composez le :

Français : 1 800 277-9915

Anglais : 1 800 277-9914

(Personnes ayant de la difficulté à parler ou à entendre et qui se servent d'un appareil - ATS) :
1 800 255-4786

(Soyez prêt à fournir votre numéro d'assurance sociale quand vous nous téléphonez.)

Ce document contient des renseignements généraux sur la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV). Il suit la Loi sur la SV. Si ce document et la Loi ne disent pas la même chose, la Loi l'emporte toujours.



Demande d'Allocation ou d'Allocation au survivant

Sous le Programme de la Sécurité de la vieillesse

1. Numéro d'assurance sociale _____	2. Votre prénom, initiale et nom de famille <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle _____
3. Nom à la naissance (S'il diffère de ci-dessus) _____	4. Date de naissance _____ Année Mois Jour

Important: Vous n'avez pas besoin de produire une preuve de naissance avec votre demande de prestations. Toutefois, le programme de la Sécurité de la vieillesse a le droit de demander une preuve de naissance en tout temps, s'il le juge nécessaire.

5. Pays natal (si vous êtes né au Canada, indiquez la province ou le territoire) _____	6. Langue préférée pour la correspondance <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
--	--

7a. Adresse de résidence _____ _____ _____ Code postal _____ Numéro de téléphone pendant la journée _____	7b. Adresse postale (Si différente de l'adresse de résidence) _____ _____ _____ Code postal _____
--	--

8. Dépôt direct (Au Canada seulement)

Pour le dépôt direct dans un autre pays, veuillez nous contacter.

Voulez-vous que l'on dépose vos paiements mensuels dans votre compte à votre institution financière?

Non (Allez à la question 9) Oui (Remplissez cette section)

compte chèque, veuillez joindre un chèque personnalisé non signé. Écrivez le mot « ANNULÉ » sur le devant du chèque et votre numéro d'assurance sociale au dos du chèque.

compte d'épargne, veuillez fournir les renseignements suivants (vous voudrez peut-être communiquer avec votre institution financière pour obtenir ces renseignements) :

Numéro de succursale

Numéro d'institution

Numéro de compte

Nom(s) du ou des titulaires du compte

Numéro de téléphone de votre institution

Service Canada assure la prestation des programmes et des services de Ressources humaines et Développement social Canada (aussi connu sous le nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada) pour le gouvernement du Canada.

Demande d'Allocation ou d'Allocation au survivant

9. État civil actuel

(Ceci pourrait nous aider à déterminer si vous avez droit à d'autres prestations.)

Célibataire Marié Conjoint de fait Séparé Divorcé Époux ou conjoint de fait survivant

- a) Si vous êtes **marié**, vous devez fournir une preuve de mariage. Si vous avez un **conjoint de fait**, veuillez nous contacter pour savoir quels documents vous devez fournir. Vous devez aussi nous faire parvenir l'information suivante :

Prénom, initiale et nom de famille de votre époux ou conjoint de fait

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Année Mois Jour

Adresse de résidence

Même que numéro 7a **OU :** _____

Code postal _____

- b) Si vous êtes **un époux ou conjoint de fait survivant**, veuillez fournir l'information suivante. Si vous n'êtes pas un époux ou conjoint de fait survivant, allez à la question 10.

Prénom, initiale et nom de famille de votre époux ou conjoint de fait décédé

Numéro d'assurance sociale de votre époux ou conjoint de fait décédé

Date du décès

Année Mois Jour

(Vous devrez fournir la preuve de décès de votre époux ou conjoint de fait décédé. Vous devrez aussi fournir des documents pour les questions **c** et **d**, dépendamment de votre situation. Voir le feuillet de renseignements sous « Documents requis ».)

- c) Étiez-vous marié avec le défunt au moment de son décès?

Non Oui Si oui, donnez la date du mariage. (Veuillez fournir une preuve de mariage)

Année Mois Jour

- d) Étiez-vous en union de fait avec le défunt au moment de son décès?

Non Oui Si oui, donnez la date du début de votre union. (Veuillez nous contacter pour savoir quels documents vous devez fournir.)

Année Mois Jour

- e) Vous êtes-vous remarié depuis le décès de votre époux ou conjoint de fait?

Non Oui Si oui, donnez la date du mariage.

Année Mois Jour

- f) Avez-vous vécu en union de fait depuis le décès de votre époux ou conjoint de fait?

Non Oui Si oui, donnez la date du début de cette union.

Année Mois Jour

Demande d'Allocation ou d'Allocation au survivant

10. Statut de résidence légale au Canada

(Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, il est nécessaire de prouver que vous êtes un résident légal du Canada. Voir le feuillet de renseignements sous « Documents requis ».)

Si vous habitez au Canada en ce moment, indiquez quel est votre statut de résidence légale. **OU**

Si vous habitez en permanence à l'extérieur du Canada, indiquez quel était votre statut de résidence légale juste avant votre départ.

Citoyen canadien Résident permanent (anciennement appelé Immigrant reçu) Résident selon un permis spécial du Ministre Autre (précisez)

11. Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, veuillez indiquer :

La date à laquelle vous êtes entré au Canada pour la première fois

Année Mois Jour

La ville dans laquelle vous êtes entré au Canada pour la première fois

12. Historique de résidence

Avez-vous toujours habité au Canada?

Oui (Allez à la question 14)

Non, indiquez ci-dessous tous les endroits où vous avez habité depuis l'âge de 18 ans. Ne mentionnez pas les périodes où vous avez été à l'extérieur du Canada pendant moins de 6 mois consécutifs.

(Vous devrez fournir des preuves de votre historique de résidence. Voir le feuillet de renseignements sous « Documents requis ». Si vous avez besoin de plus d'espace, utilisez une feuille séparée.)

	Période de			À	Pays
	Année	Mois	Jour		
a)	_____	_____	_____	_____	_____
b)	_____	_____	_____	_____	_____
c)	_____	_____	_____	_____	_____

13. Prestations d'autres pays (Voir le feuillet de renseignements sous « Accords de sécurité sociale ».)

a) Si vous avez vécu ou travaillé dans un pays autre que le Canada, vous pourriez avoir droit à des prestations de ce pays. Veuillez fournir les renseignements suivants :

Pays	_____	Numéro d'assurance	_____
De	_____	À	_____
Période de résidence	_____	_____	_____
	Année Mois Jour	Année Mois Jour	

De	_____	À	_____
Période de travail	_____	_____	_____
	Année Mois Jour	Année Mois Jour	

Avez-vous demandé ou reçu une pension de ce pays? Oui Non

b) Si vous êtes un époux ou conjoint de fait survivant et que votre époux ou conjoint de fait décédé a vécu ou travaillé dans un pays autre que le Canada, vous pourriez avoir droit à des prestations de ce pays. Veuillez fournir les renseignements suivants :

Pays	_____	Numéro d'assurance	_____
De	_____	À	_____
Période de résidence	_____	_____	_____
	Année Mois Jour	Année Mois Jour	

De	_____	À	_____
Période de travail	_____	_____	_____
	Année Mois Jour	Année Mois Jour	

Avez-vous demandé ou reçu une pension de ce pays? Oui Non

(Si vous avez vécu ou travaillé dans plus d'un pays, utilisez une feuille séparée.)

Demande d'Allocation ou d'Allocation au survivant

14. Donnez l'information suivante sur une personne non apparentée avec vous par le sang ou par alliance, et qui peut confirmer votre résidence au Canada. Veuillez noter que si nous perdons contact avec vous, nous pourrions communiquer avec cette personne pour reprendre contact.

Prénom, initiale et nom de famille

M. Mme Mlle

Adresse postale

Numéro de téléphone pendant la journée

Code postal _____

15. SIGNATURE

C'est une infraction de faire, en toute connaissance de cause, une déclaration fautive ou trompeuse dans cette demande.

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et complets. Je reconnais que ces renseignements personnels sont régis par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et qu'ils peuvent être divulgués quand l'autorise la *Loi sur la Sécurité de la vieillesse*.

Signature du demandeur

Date

▶ _____

Année

Mois

Jour

Signature à l'aide d'une marque ou par une personne autre que le demandeur

Si vous (le demandeur) avez signé à l'aide d'une marque (par exemple X), la marque doit être faite en présence d'un témoin.

Si la demande a été signée par une personne autorisée à agir au nom du demandeur, cette personne doit présenter une preuve de son autorisation (*veuillez nous contacter pour savoir quels documents vous devez fournir*). Dans l'une ou l'autre des situations, le témoin ou la personne qui a signé la demande au nom du demandeur doit fournir les renseignements suivants :

Nom

Lien avec le demandeur

Adresse

Numéro de téléphone pendant la journée

Code postal _____

Si le demandeur a signé à l'aide d'une marque, le témoin doit aussi signer la déclaration suivante :

J'ai lu le contenu de cette demande au demandeur qui a semblé le comprendre en entier et qui l'a signé d'une marque en ma présence.

Signature du témoin

Date

▶ _____

Année

Mois

Jour

À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU

Acceptée

Refusée

Date d'entrée en vigueur : _____

Année

Mois

Montant global : _____

▶ _____

Signature

Année

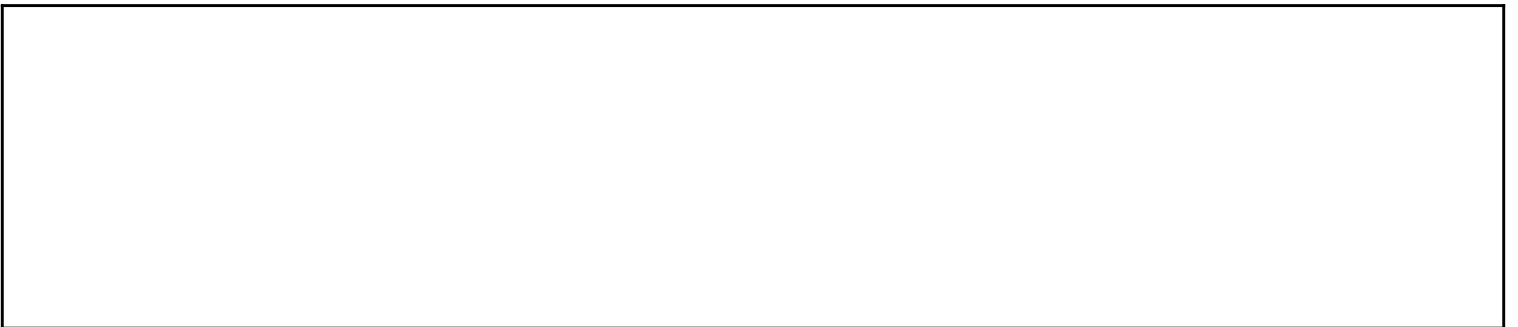
Mois

Jour

Date reçue



Service
Canada



Bureaux de Service Canada

Vous devez envoyer le(s) formulaire(s) par courrier au bureau de Service Canada le plus près de chez vous. La liste de ces bureaux se trouve ci-dessous. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le(s) formulaire(s) et que vous demeurez **au Canada ou aux États-Unis**, vous pouvez téléphoner sans frais au **1 800 277-9915**. Les personnes ayant un trouble de la parole ou une déficience auditive qui utilisent un télécopieur ATS peuvent appeler au **1 800 255-4786**. Ayez votre numéro d'assurance sociale à portée de la main. **Note** : Si vous envoyez votre formulaire de l'extérieur du Canada, vous devez l'envoyer au bureau régional se trouvant dans la province de votre dernière résidence.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Service Canada
CP 9430
Succursale A
St. John's NL A1A 2Y5

ONTARIO (Timmins)

Service Canada
CP 2013
Succursale Main
Timmins ON P4N 8C8

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Service Canada
CP 8000
Succursale Central
Charlottetown PE C1A 8K1

ONTARIO (Chatham)

Service Canada
CP 2020
Succursale Main
Chatham ON N7M 6B2

NOUVELLE-ÉCOSSE

Service Canada
CP 1687
Succursale Central
Halifax NS B3J 3J4

MANITOBA ET SASKATCHEWAN

Service Canada
CP 818
Succursale Main
Winnipeg MB R3C 2N4

NOUVEAU-BRUNSWICK

Service Canada
CP 250
Succursale A
Fredericton NB E3B 4Z6

ALBERTA / TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT

Service Canada
CP 2710
Succursale Main
Edmonton AB T5J 2G4

QUÉBEC

Service Canada
CP 1816
Succursale Terminus
Québec QC G1K 7L5

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Service Canada
CP 1177
Succursale CSC
Victoria BC V8W 2V2

ONTARIO (Scarborough)

Service Canada
CP 5100
Succursale D
Scarborough ON M1R 5C8